



Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260203-DB20260204-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 28 janvier 2026

Séance Publique du
Mardi 03 février 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Christian PERRIEN, Patricia QUERO-RUEN à Patrick GOUELLO, Isabelle GUSMINI à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Pascaline ALNO, Marianne POULAIN à Liliane MARTEVILLE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Pascal GUÉRIF.

Présents	: 26
Pouvoirs	: 06
Absent	: 01

n°04

BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Ronan LOAS

Le maire présente le budget primitif 2026 du budget annexe de la cuisine centrale équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section **INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes : 45 000 €

Section **FONCTIONNEMENT**

Dépenses et recettes : 2 136 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, agglomération » du 22 Janvier 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 pour le budget annexe de la cuisine centrale tel que présenté ci-dessus et détaillé dans la maquette budgétaire annexée.
- **FIXE** la limite de fongibilité des crédits à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Délibération adoptée à la MAJORITE - 4 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES)

Ronan LOAS,
Maire

